



## Annulation d'un acte notarié

Par **Martinet Jean Francois**, le **16/08/2017** à **17:29**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible d'annuler un acte notarié ?

Il s'agit d'un acte qu'une personne a fait il y a quelques années pour permettre à sa femme de profiter de la moitié de son bien immobilier.

La maison a été entièrement financée par cette personne et le terrain a été payé par sa femme.

Mais maintenant ils vont divorcer et cette personne voudrait revenir sur cet acte et l'annuler si possible.

Quelles sont les démarches envisageables ?

Bien cordialement.

FJM

Par **youris**, le **16/08/2017** à **17:39**

bonjour,

un acte notarié peut être annulé si les parties à l'acte sont d'accord.

en matière de propriété immobilière, ce qui compte c'est le titre de propriété et non son financement.

si le bien a été acquis pendant le mariage sous le régime légal de la communauté, le bien appartient à la communauté.

sous ce régime légal, les gains et salaires sont des biens communs, si la maison a été financée par les revenus d'un seul époux, la maison appartient quand même à la communauté.

salutations

Par **Martinet Jean Francois**, le **16/08/2017** à **19:10**

En vous remerciant...

Par **Visiteur**, le **17/08/2017** à **11:37**

Bonjour,

les achats ont été faits avant ou pendant le mariage ? Que définit cet acte notarié ?

Par **Martinet Jean Francois**, le **17/08/2017** à **15:56**

Bonjour, ils ont été faits pendant le mariage. Je n'ai pas de détail sur l'acte, je sais juste qu'il a été fait en sorte que la maison soit partagée en 2...

Cordialement.

Par **miyako**, le **22/08/2017** à **10:05**

bonjour,

Il faudrait en savoir plus.

1/s'agit il d'une modification du contrat de mariage?

3/s'agit il d'une communauté réduite aux acquêts ?

4/ séparation de biens?

5/communauté universelle?

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Martinet Jean Francois**, le **22/08/2017** à **21:11**

Bonjour,

Il ne s'agit rien de tout ça.

Que veut dire "une communauté réduite aux acquêts ? "

C'est juste un acte pour stipuler que la maison est au nom des 2 époux.

Je n'en sais pas plus.

Cordialement,

FJM